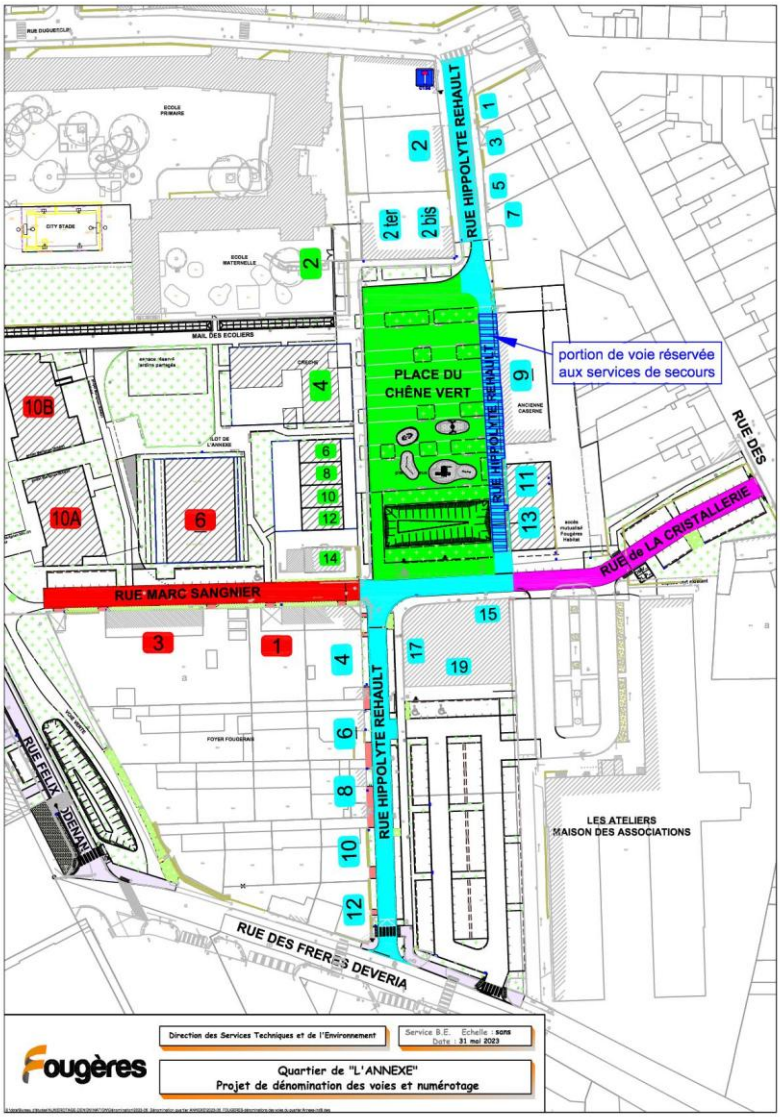
Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D36DSTE_NO26-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

36- ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N° 31 DU 28 SEPTEMBRE 2023. REORGANISATION DES VOIES DESSERVANT LE QUARTIER DE « L'ANNEXE », DENOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE ET CLASSEMENT D'UNE VOIE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : M. FESSELIER

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de l'ANNEXE, il est nécessaire de réorganiser la desserte des nouveaux bâtiments construits en cette occasion. De plus une nouvelle voie nécessite une nouvelle dénomination.



Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:29:32

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D36DSTE_NO26-DE

Après avis favorable des Commissions municipales Urbanisme et Travaux Transition Ecologique et Energétique, considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est proposé au Conseil Municipal :

✓ de réorganiser les voies existantes et d'adopter la dénomination des voies suivantes comme définies au schéma ci-dessus :

- **les rues Hippolyte REHAULT, rue Marc SANGNIER et Place du CHÊNE VERT,**

  (A noter, la suppression de la rue du Champ des Cartes)

  ainsi que, pour la création de la nouvelle voie desservant l'actuel parking des Orières:

- **Rue de la CRISTALLERIE** (en hommage à l'activité de verrerie présente sur le site de 1921 à 2005).

➢ d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

➢ de classer cette voie dans le domaine public communal et d'y attribuer le numéro de voirie communale 366 *(trois cent soixante-six)*.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,



La secrétaire de séance,



Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:29:32+01:00